Image not found or type unknown

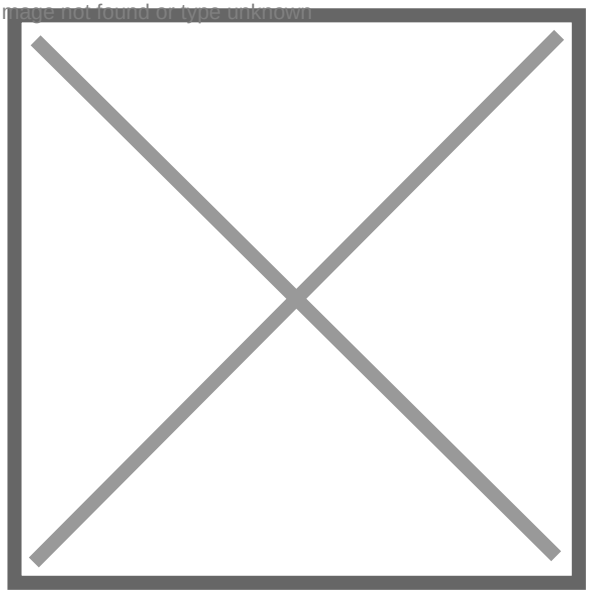

# Licenciement/embauche dans le même groupe

Par **Brave**, le **09/09/2013** à **08:03**

bonjour
je suis en préavis de 3 mois et mon employeur m'a dispensé de les réaliser puis je me faire embaucher par une autre société du même groupe durant cette periode dans le cadre d'un recrutement en interne?

Par **moisse**, le **09/09/2013** à **08:28**

Bonjour,
Rien n'empêche cette embauche, sauf une bonne gestion centralisée des ressources humaines.
En effet si votre licenciement est d'ordre économique, une telle embauche ouvrirait un manquement grave de l'ex-employeur à son obligation de reclassement.
Si votre licenciement est lié à un motif d'ordre personnel, il serait étonnant que votre candidature passe au travers d'une lecture sérieuse de votre passé professionnel.

Par **Brave**, le **09/09/2013** à **09:03**

En effet chaque société beneficie d'une autonomie mais nous appartenons tous au même groupe il y'aura juste en cas d'embauche une demande de liberation adréssée au l'ancien employeur aura t'il le droit de leur signifier que je suis en préavis? (d'accord sur le

manquement à l'obligation de reclassement mais les services RH des deux sociétes n'ont aucun lien)
Merci pour cette réponse

Par **moisse**, le **09/09/2013** à **11:11**

Il importe peu que des relations existent ou non, en cas de licenciement économique l'employeur a une obligation (de moyens) de reclassement.
Jusqu'il y a peu, cette obligation n'avait aucune limite géographique, ce qui a suscité des situations grotesques de salariés se voyant proposer des postes en Inde ou en Roumanie au tarif local..
Dans un groupe il existe toujours, ne serait-ce qu'au niveau de la holding, un système de passerelles entre les divers DRH, les contrôleurs de gestion, les directeurs commerciaux, techniques...
L'autonomie certes, mais pas totale.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés